



Budget communal prévisionnel 2024

Note de présentation

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle pourra être affichée ou diffusée afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement et l'entretien de la commune
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les charges financières, les impôts et taxes, les subventions aux associations.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir, retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, études, achats de matériel.

I – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Le budget est voté par chapitre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant des recettes en €
2	<i>Excédent reporté</i>	636 757,21
13	Remboursements	22 766,68
70	Produits des services et ventes	101 100,00
73	Impôts et taxes	1 352 601,00
74	Dotations et subventions	487 150,00
75	Revenus des immeubles	22 200,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	200,00
78	Reprise sur provision	20,00
TOTAL		2 622 804,89

Les recettes de fonctionnement réelles proposées sont de **1 986 047,68 €**, en légère augmentation par rapport aux recettes perçues en 2023. Avec des taux d'imposition identiques à 2023 et grâce à la hausse des bases taxables ainsi que les nouvelles constructions, les recettes ont mécaniquement augmenté.

Avec le report du résultat de fonctionnement de 2023 soit 636 757,21 €, les recettes cumulées s'équilibrent à **2 622 804,89 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant des dépenses en €
11	Charges à caractère général	660 450,00
12	Charges de personnel et assimilé	886 000,00
65	Autres charges gestion courante	202 402,42
66	Charges financières	23 252,47
67+68	Charges exceptionnelles	700,00
	<u>Sous total : dépenses réelles</u>	<u>1 722 804,89</u>
23	<i>Virement à la section d'investissement</i>	850 000,00
TOTAL		2 622 804,89

Chapitre 011 – Les charges à caractère général sont de 660 450,00 €. Soit 5,7 % de plus pour 2024.

Elles regroupent les achats d'eau (30 000,00 €), l'électricité (100 000,00 €), le carburant (30 000,00 €). Le budget Fêtes et Cérémonies (50 000,00 €) est une volonté de conserver une vie sociale dynamique au sein de notre village.

Les contrats de prestations de services restent stables cette année avec 92 000,00 €.

Il est à noter la reconduction à ce chapitre du montant de 28 000,00 € pour la police pluricommunale.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel sont de 886 000,00 €, en augmentation de 8,5 % par rapport aux dépenses 2023 dû à la prévision des avancements de carrière des agents, la fin des contrats aidés et les futures augmentations du point d'indice. C'est un poste important de dépenses, néanmoins contenu, il reflète l'ensemble des services rendus à nos concitoyens.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 202 402,42 € :

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les cotisations aux organismes intercommunaux, les subventions aux associations en augmentation cette année.

Chapitre 66 – Charges financières :

Les charges financières s'élèveront cette année à 23 252,47 € (- 13,5 %), il n'a pas été contracté de nouvel emprunt en 2023.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 722 804,89 € (+ 4 %)

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 850 000,00 €

C'est l'excédent de recettes dégagé par le budget de fonctionnement calculé pour équilibrer le budget entre recettes et dépenses réelles. Il sert à financer une partie des programmes d'investissement.

En 2024 les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à **2 622 804,89 €**.

II – La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des projets, actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. On classe les dépenses et recettes par « opération », c'est-à-dire par projet.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, mais aussi le remboursement du capital des emprunts.

- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), la vente de biens (mobilier ou immobilier)...

2024 : Les nouveaux projets seront financés par notre capacité d'autofinancement (850 000 €), quelques subventions, le FCTVA des chantiers antérieurs et éventuellement un emprunt de 300 000 € pour l'opération de la salle des sports.

Investissement : Dépenses incluant les Restes à réaliser

Opération	Libellé	Montant des dépenses en €
10	Voirie - Réseaux - Pont	163 337,30
12	Matériel	53 784,91
14	Ecoles	146 190,68
15	Bâtiments Publics	47 888,00
16	Acquisitions foncières	3 932,18
25	PLU	36 890,00
27	Mairie	47 436,80
28	Salle des sports	746 845,46
29	Eglise	37 000,00
30	Ancien point lecture	35 000,00
OPFI	Emprunts	101 656,54
OPFI	Taxe aménagement	500,00
1	Solde d'exécution négatif	199 880,62
TOTAL		1 620 342,49

Investissement : Recettes incluant les Restes à réaliser

Opération	Libellé	Montant des recettes en €
10	Voirie	31 301,90
27	Mairie	16 386,82
28	Salle des sports (emprunt)	300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement Affectation du résultat	297 653,77
OPFI	FCTVA	50 000,00
OPFI	Taxe d'aménagement	20 000,00
OPFI - 21	Virement section fonctionnement	850 000,00
OPFI - 024	Vente terrain	55 000,00
TOTAL		1 620 342,49

b) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Voiries – Réseaux 163 337,30 € : la réalisation d'équipements de sécurité et principalement le passage du PATA (Point à Temps) en bicouche sur les routes de Tracenet, de Terre Huc et Lande Basse, le réseau d'eau pluviale rue du cimetière.

Matériel 53 784,91 € : Acquisition d'outillage pour le service technique et de mobilier pour le réfectoire, d'un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière, de nouvelles caméras de sécurité, des provisions pour remplacement éventuel de matériel informatique ou matériel roulant.

Ecole 146 190,68 € : Installation d'une VMC à la cantine, changement des fenêtres de la cuisine et de la buanderie, réfection de l'étanchéité du toit du réfectoire.

Bâtiments publics 47 888,00 € : Finition des travaux du hangar, rénovation du puits de Bial, réhabilitation des toilettes sous le préau, aménagements intérieurs de locaux mis à disposition des associations, changement des fenêtres de la salle des associations et bibliothèque.

PLU 36 890,00 € : l'étude est en cours et durera encore 2 années.

Mairie 47 436,80 € : Agencement et ravalement de la façade en cours, provisions pour d'éventuels travaux intérieurs

La salle de sports 746 845,46 € : Contrat de maîtrise d'œuvre, expertises, et provisions pour les travaux à venir.

L'Eglise 37 000,00 € : Etudes et provisions pour les travaux de réfection à venir.

Point Lecture : 35 000,00 € : Nouvelle opération : études et provisions pour les travaux futurs.

Avec le report du solde d'exécution négatif de 2023 (199 880,62 €), et le remboursement des emprunts, les dépenses d'investissement cumulées sont de **1 620 342,49 €**.

III - La dette

En 2023, les intérêts payés furent de 26 894,36€ et le capital remboursé de 98 014,65 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 770 798,00 €.